



Compte-rendu CFDT de la CAP nationale des IPEF du 15 février 2013

- 1 Une déclaration intersyndicale**
- 2 Les mutations à Météo-France**
- 3 Les réductions de délais**

Déclaration intersyndicale CFDT CGT FSU prononcée lors de la CAP nationale des IPEF du 15 février 2013

« Quel a été le résultat de la mise en place de la prime au mérite individuel pour les IPEF ? »

Aucune étude ne permet de montrer un impact positif de ce système de prime qui nous a été imposé par pure idéologie dans la précipitation, malgré l'opposition des représentants du personnel, suscitant des pétitions signées par plus de la moitié des IPEF dans certaines maisons d'emploi.

La variation individuelle permise par ce système est considérable, cette variation est dans la fourchette haute du secteur privé en Europe.

Son attribution est opaque et discrétionnaire, elle n'est pas réalisée par le niveau hiérarchique immédiatement supérieur, et dans la pratique est souvent sans lien avec l'entretien annuel d'évaluation.

Elle renforce l'individualisation des comportements au détriment de la performance collective, et de la permanence de l'esprit d'équipe.

Le cadrage de la part fonction a été défini de manière précipitée et sans dialogue, avec pour résultat un frein à la mobilité, personne ne voulant voir diminuer son coefficient de fonction, ce qui provoque des négociations âpres pour contourner le système. C'est exactement le contraire de l'objectif prétendu de fusion des corps, consistant à faciliter la mobilité dans les fonctions publiques.

La construction bancaire de ce système « IPF indemnité de performance et de fonction » est aussi illustrée par le fait que la part fonction diminue en passant d'ingénieur à ingénieur en chef.

Nous demandons l'abrogation de ce système de prime IPF et l'ouverture de négociation visant à rétablir un système de rémunération respectant les grades et appréciant la manière de servir sur des critères écrits objectifs et vérifiables. »

L'administration nous a répondu que le ministère de la fonction publique étudie la refonte des systèmes de primes de type « PFR Primes de Fonction et de Rendement », et que les premières propositions de réforme devraient être faites d'ici l'été 2013.

Mutations sur les postes ouverts par Météo-France

NOUMEA	DIRNC/D	Philippe Frayssinet (renouvellement)
PAPEETE	DIRPF/D	Claire Villien
STRASBOURG	DIRNE/DA	Caroline Grégoire (prise de poste le 15 mai 2013)
LILLE	DIRN/D	Claudine Bourhis

Réductions d'ancienneté des IPEF applicables au 1^{er} janvier 2013

Un mois de réduction de délai est attribué de manière uniforme à 90% des agents bonifiables (sont toujours exclus du dispositif d'attribution de bonification les IPEF au sommet de leur grade, soit les IPEF au 10^{ème} échelon, les ICPEF au 7^{ème} échelon et l'ensemble des IGPEF, et pour arriver à 90% sont aussi exclus les IPEF 1^{er} échelon et les agents en disponibilité pour convenance personnelle à compter du 31/12/2012).